



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Jean-Marie Vercauteren, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Séance du 19.06.18

#Objet : Interpellation de Mme Martine PAYFA concernant la rénovation du bâtiment remarquable CBR.#

Séance publique

Une pétition a été récemment diffusée sur les réseaux sociaux concernant la rénovation du remarquable bâtiment CBR situé sur la Chée de la Hulpe à W-B.

L'état de ce bâtiment, conçu par l'architecte Constantin Brodzki, nécessite de lourdes rénovations.

De nombreux amoureux de l'architecture et du patrimoine bruxellois ont raison d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de maintenir à l'identique ce patrimoine exemplaire et témoin majeur de l'architecture « late modern » des années 70.

Il y a plus de 10 ans déjà, j'ai eu le privilège de rencontrer dans mon bureau l'architecte Brodzki qui se souciait et travaillait déjà sur les modifications à apporter à ce bâtiment pour l'adapter aux besoins actuels tout en préservant ses qualités architecturales remarquables.

Suite à l'annonce de la vente du bâtiment en 2017, Monsieur Brodzki, alors âgé de 92 ans déclarait dans un interview qu'il se mettait à disposition de l'acheteur pour l'aider à faire évoluer l'immeuble dans le respect de son concept de l'époque.

Le Ministre-Président Rudy Vervoort a tout récemment réagi à cette pétition en tentant de rassurer ses auteurs et en annonçant que la procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde de la totalité de l'immeuble et de ses abords a été entamée récemment par le gouvernement bruxellois.

Parallèlement à cette annonce, nous apprenons que l'Association « Pétitions-Patrimoine » a décidé de mettre la clé sous la porte et de dissoudre leur ASBL suite au découragement de ses membres face à l'absence de prise en compte des pétitions dans le cadre des modifications apportées aux législations urbanistiques en Région bruxelloise.

Pétitions-Patrimoine constate ainsi que, de fil en aiguille, la Région revoit ses outils planologiques (PRAS, CoBat) pour entériner la dérogation par défaut, comme récemment avec les nouveaux PAD (plans d'aménagements Directeurs) qui permettent de déroger à toute autre législation.

Dans ce contexte, on peut comprendre l'inquiétude des bruxellois amoureux de leur patrimoine.

Le rôle de la commune peut cependant être **déterminant** dans ce type de dossier.

J'en veux pour preuve: lors de la rénovation de l'immeuble Glaverbel en 2010, la commune avait dû résister face aux demandes du promoteur d'agrandir les espaces-bureaux au détriment de l'entrée principale du bâtiment.

C'est avec détermination que le Collège échevinal de l'époque avait convoqué, in extremis, un des

architectes-pères de ce bâtiment, Monsieur André Jacqmain des Ateliers de Genval, pour modifier ses plans au risque de se les voir refusés...ce qu'il a fait avec un stabylo en pleine séance de Collège et ce, malgré la pression qu'il subissait de la part des promoteurs...

Je ne reviendrai pas sur les détails d'un autre dossier qui a fait beaucoup parler la presse: c'est celui du Château Charle Albert qui a été, lui aussi, un exemple de résistance durant 20 ans de la part des Collèges dirigés par notre formation politique face à des promoteurs qui conditionnaient sa rénovation à l'implantation d'immeubles de bureau sur ses abords...

Au vu de ces expériences, il est donc capital que la commune soit partie prenante et vigilante dans le cadre des négociations liées à la demande de permis d'urbanisme.

Mes questions:

-Pourriez-vous nous informer de l'état d'avancement de ce dossier sachant que des démolitions ont déjà eu lieu à l'intérieur du bâtiment?

- Le fait que le bâtiment soit en procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde impose-t-il au développeur immobilier des exigences tant pour l'extérieur que pour l'intérieur du bâtiment. Lesquelles?

- Quant à son mobilier de grande valeur faisant partie intégrante du lieu et conçu par Jules Wabbes et Florence Knoll, pouvez-vous nous dire ce qu'il en adviendra?

- Pouvez-vous nous confirmer, comme précisé dans la pétition, qu'un projet du Bureau DDS+ prévoit la construction de deux immeubles à appartements à l'arrière du site et nous informer de votre position à ce sujet?

- Le service urbanisme de la commune est-il associé d'une manière ou d'une autre pour accompagner ce dossier de rénovation?

- Avez-vous rencontré l'architecte Brodzki dans le cadre de ce projet?

- Celui-ci a-t-il pu apporter son expertise dans ce dossier soit via le service d'urbanisme soit via le maître d'ouvrage?

Le Conseil prend connaissance.

27 votants : 27 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 20 juin 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze

